



être USUFRUIT aux impôts

Par **forgeron**, le **06/03/2019** à **23:11**

bonjour

étant en instance a cette époque , ma mère a apporter les fonds pour acheter une maison qui a été mis au nom de frère , mais dans l'acte ,elle n'apparait pas en tant que usufruitière ,, il y a bien en marge dans l'acte de la vente que les fonds sont venus d'un autre compte , j'ai aussi une reconnaissance écrite de dette de mon frère , que ma mère avance une somme a mon frère pour le compromis ,et elle était reconnue aux impôts comme usufruitière pendant près de 20 ans pour toujours les avoir payé (pièces en ma possession), avant la revente ou elle n'en a plus entendu parlé de rien ni rien reçu , pendant cette possession comme une usufruitière ; elle a même était loué a son profit par le notaire..

Aujourd'hui , mon frère est décédé avant ma mère , il avait un seul fils héritier lui même décédé qui tout légué a sa femme ...

Par **youris**, le **07/03/2019** à **10:48**

bonjour,

je ne suis pas certain d'avoit tout compris.

quelle est votre question ?

salutations

Par **forgeron**, le **07/03/2019** à **13:13**

bonjour

Je pense avoir si dans l'acte de vente que ma mère avait été précisé celle ci en usufruit , le notaire aurait précicer qu'il avait deux enfants , quelques droits par contre la publicité foncière a été faite a son nom , que ma mère a toujours payé (pièces en ma possession) a son nom et même un courrier lui demandant de partir pour vendre ..cordialement

Par **youris**, le **07/03/2019** à **13:18**

dans votre premier message vous écrivez " mais dans l'acte ,elle n'apparait pas en tant que usufruitière " puis dans le même message " elle était reconnue aux impôts comme usufruitière ".

j'avous que votre exposé n'est toujours pas clair.

je ne comprends pas quand vous écrivez " quelques droits par contre la publicité foncière a été faite a son nom ".

Par **forgeron**, le **07/03/2019** à **15:03**

tout a fait la publicité foncière a été faite a son nom , même le notaire , un autre, chargé de la succession..ne comprends pas ,.je confirme que pendant 20ans environ , elle a payé de tous les avis foncier avec le titre usufruitière et en plus j'ai un courrier de ce notaire a l'époque lui demandant l'autorisation de vendre..j'ai été au foncier , ils ne comprennent pas aussi..jamais vu...quand je vais a l'étude de l'établissement de cet acte a l'origine , je vois bien que ce sujet n'apporte pas de réponse...l'étude de ce notaire a l'époque été reprise , il est décédé , je peux vous faire parvenir ces pièces avec une adresse mail si vous voulez merci